

**BOIS D'INGÉNIERIE LOCK (CANADIEN)  
POSE FLOTTANTE**

Il est important de lire toutes les instructions avant l'installation. Une installation qui ne respecte pas les consignes pourrait annuler votre garantie.

Il est recommandé que votre plancher soit installé par un installateur professionnel certifié.

**SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT**

Les planchers Parquets Alexandra LOCK peuvent être installés au sous-sol, au rez-de-chaussée et à l'étage.

Le LOCK de Parquets Alexandra est un plancher dit "flottant". Ceci veut dire que les planchettes ne doivent pas être collées ou clouées au substrat et qu'il devrait y avoir une distance de 13 mm des murs ou d'objets fixes.

**RESPONSABILITÉS ET DEVOIRS DE L'INSTALLATEUR ET DU PROPRIÉTAIRE**

Avant de procéder à l'installation, l'installateur et le propriétaire doivent s'assurer que l'environnement de travail et le sous-plancher respectent les conditions et recommandations mentionnées dans ce présent guide d'installation. Parquets Alexandra garantit le plancher de bois lock dans des conditions environnementales normales ce qui signifie que la température de l'endroit est maintenue depuis 7 jours à environ 22°C et que l'humidité relative se situe entre 40% (minimum) et 50% (maximum) afin d'obtenir un maximum de rendement sur la stabilité dimensionnelle des planches.

Les planchers Parquets Alexandra répondent aux normes de qualité sévères et sont conformes aux standards en vigueur dans l'industrie du bois de plancher. Une marge d'erreur de 5%, pour les imperfections naturelles, les défauts de fabrication et de la sélection du grade, est permise.

Si l'installateur a une doute sur le grade, la qualité de fabrication ou de finition et qu'il ne peut placer la lamelle à un endroit moins visible, il ne doit pas l'installer. Une fois la lamelle installée, elle est considérée comme ayant été acceptée par l'installateur et le propriétaire. Lors de la commande de votre plancher, une perte de 3% à 5% (selon le type et le type d'installation) doit être prévue suite à la perte causée par les coupes.

1. Une installation à angles occasionnera des pertes de coupes d'environ 7% à 9%.

**GARANTIE PLANCHER BOIS LOCK**

Parquets Alexandra garantit à l'acheteur original que ces planchers de bois lock préhüllé respectent les normes de qualité de Parquets Alexandra et de l'industrie. Cette garantie s'applique seulement si les planchers sont installés et entretenus selon les directives du fabricant et s'applique uniquement aux installations résidentielles et commerciales, à l'exception de l'usage commercial lourd. La présente garantie s'applique à l'acheteur initial et une preuve d'achat doit être fournie pour l'application de la garantie. Cette garantie n'est pas transférable.

**Garantie structurelle**

Tous les planchers de bois lock Parquets Alexandra sont fabriqués selon les normes de qualité les plus sévères et sont inspectés rigoureusement à toutes les étapes de leur production. Parquets Alexandra protège l'acheteur d'origine du plancher d'ingénierie et garantit son plancher d'ingénierie contre la délamination, le gauchissement (gonflage), la torsion, le bombage et le coffrage lorsqu'utilisé sous des conditions normales et selon les recommandations d'entretien et de pose du Guide d'installation.

**Garantie contre l'usure du fini (Bois Lock préhüllé)**

Parquets Alexandra garantit à l'acheteur original le plancher préhüllé contre le pelage, l'écaillage ou l'usure prématurée. Toutefois, l'usure doit être évidente et représenter au moins 10% de la superficie totale du plancher. La perte de lustre, n'est pas considérée comme de l'usure.

- 35 ans à partir de la date d'achat au niveau résidentiel et ce dans des conditions normales d'utilisation.
- 3 ans à partir de la date d'achat au niveau commercial pour des projets à faible circulation tels : bureau, boutique, clinique. Par conséquent, le projet doit être enregistré auprès du fabricant qui en autorise l'installation.

**Garantie contre l'usure du fini (Bois Lock préhüllé)**

Aucune garantie ne s'applique sur le fini huilé puisque la finition huilée fait partie intégrante du bois. Il est donc normal que l'usure du bois entraîne une usure également au niveau des huiles. Ceci s'applique tant au niveau résidentiel que commercial.

**Exclusions de la garantie**

Parquets Alexandra n'assumera aucune responsabilité et ne versera aucune compensation pour les points suivants en ne se limitant pas à ceux-ci :

- Installation non conforme aux recommandations du guide d'installation en vigueur au moment de l'achat.
- Un entreposage ou un transport inadéquat.
- Conditions environnementales différentes de celles requises (chaleur, humidité, sécheresse).
- Exposition excessive à la lumière du soleil.
- Dommages causés par des outils lors de l'installation.
- Dommages causés par un mauvais usage, chute ou frottement d'objet, des abrasifs (sel, sable et autre), chaussures à talons hauts ou à crampons, griffes d'animaux domestiques ou toutes autres égratignures.
- Protection inadéquate sous les pattes de chaises, tables ou d'autres meubles, ainsi que le manque de prévention ou de protection adéquate.
- Lorsque le plancher est installé au sous-sol, à l'exception du bois d'ingénierie et du bois lock massif 3/4" dans la collection Intemporel (sauf érable non garanti).

• Entretien non conforme aux recommandations d'entretien de notre feuillet d'entretien.

- Utilisation d'une vadrouille autre que de type éponge ou cheveu d'ange.
- Utilisation d'une vadrouille qui est contaminée par un savon autre que les produits distribués par un détaillant autorisé Parquets Alexandra
- Vadrouille lavée avec un autre produit que de l'eau
- Vadrouille non-essortée.

**Exclusions de garantie dues aux propriétés physiques naturelles du bois**

- Les phénomènes naturels suivants sont exclus de la garantie :
  - En fonction des variations d'humidité, le bois se dilate ou se contracte et peut créer de minces espaces entre les lamelles.
  - L'exposition à la lumière et à l'air altère la couleur de toutes les essences de bois.

Obligations de Parquets Alexandra

La responsabilité de Parquets Alexandra se limite à la réparation ou au remplacement du matériel jusqu'à concurrence du coût d'achat total du plancher (installation exclue). Parquets Alexandra ne couvre en aucun cas les coûts de main-d'œuvre ou tout autre inconvénient relié au remplacement du plancher. La garantie s'applique seulement à l'acheteur original et n'est pas transférable. La garantie couvrira seulement les produits provenant d'un détaillant autorisé de Parquets Alexandra.

**Processus de réclamation**

En premier lieu, pour faire le dépôt d'une réclamation, il vous suffit de communiquer avec votre détaillant autorisé Parquets Alexandra. La plainte écrite doit être acheminée à Parquets Alexandra dans un délai de 6 mois après l'apparition du problème. À défaut d'entente avec votre détaillant, faites-nous parvenir tous les documents par la poste à :

Parquets Alexandra  
945 rue Jean-Marchand, Lévis, QC  
G6Y 9G5

Ou par courriel à :

info@parquetsalexandra.com

Enregistrement de la garantie

Le formulaire d'enregistrement de la garantie se trouve sur notre site web au [www.parquetsalexandra.com](http://www.parquetsalexandra.com)

**OUTILS ET ACCESSOIRES RECOMMANDÉS**

1. Aspirateur ou balai
2. Niveau
3. Testeur d'humidité pour bois [et béton si nécessaire]
4. Adhésif pour rainures et languettes (Dans le cas de l'installation spéciale (à l'horizontale)).
5. Membrane acoustique (Conçue pour les poses flottantes)
6. Ruban à mesurer
7. Cordeau «Chalk line»
8. Scie à onglets
9. Bloc à frapper
10. Barre levier (pied-de-biche)
11. Couteau à mastic de 4" ou 5"
12. Égoïne
13. Marteau
14. Trousse de réparation Parquets Alexandra
15. Trousse d'entretien Parquets Alexandra

**Note : Parquets Alexandra n'est pas responsable des dommages causés par l'utilisation d'outils inadéquats.**

**PRÉPARATION DES LIEUX**

La pose d'un plancher de bois devrait être la dernière étape de votre projet. Voici les choses à valider avant de procéder à l'installation et même avant de faire livrer votre bois :

- Le sous-plancher doit être sec et le sous-sol bien aéré afin d'éviter les dommages causés par une source d'humidité.
- Le système de chauffage doit être fonctionnel et la température de la pièce doit avoir été maintenue à 22°C pendant un semaine.
- L'humidité relative doit se situer entre 40% et 50% sinon retardez l'installation et la livraison de votre bois (n'entrez-vous jamais les boîtes de bois dans un endroit inadéquat tel qu'un cabanon, garage non chauffé ou un sous-sol).
- Le taux d'humidité du contreplaqué ne doit pas dépasser 11% et l'écart entre le sous-plancher et les lamelles de bois ne doit pas être supérieure à 4%. Si les taux d'humidité sont trop élevés, chauffez, ventilez et déshumidifiez davantage. L'écart du taux d'humidité interne des lamelles de bois, de 4 à 4% de large et plus, et celui du contreplaqué ne doit pas être supérieure à 2%.

**Accumulation**

Entasser les boîtes dans la pièce où le plancher sera installé au moins 48 heures avant la pose en respectant les normes d'humidité ci-haut mentionnée. Cela permettra au bois de prendre les mêmes conditions environnementales que la pièce.

**STRUCTURE DU SOUS-PLANCHER**

Afin d'assurer une excellente stabilité à nos produits de recouvrement en bois, il est très important que nos produits soient installés sur des substrats de contreplaqué, et que l'enclouage ou l'agrafrage des planches soit faite suivant la norme N.W.F.A. qui s'applique à chacune des largeurs de planches. Un produit de plancher 1/2" (12mm) en épaisseur, de notre Société, installé sur un substrat de type « OSB » et qui n'aurait pas été encloué en plus d'être cloué ou agrafé, perdrait automatiquement toute forme de garantie.

Avant de procéder à l'installation de tout recouvrement de sol, l'installateur doit impérativement s'assurer que le taux d'humidité du substrat ne doit pas dépasser le pourcentage déterminé par Parquets Alexandra Inc.

**CONTREPLAQUÉ :** Le taux d'humidité du contreplaqué ne doit pas dépasser 11%. L'utilisation du contreplaqué CDX (grade extérieur) avec languette et rainure d'un minimum de 5/8 po est maintenant permise. Vous devez vous assurer que le plancher soit fixé avec les attaches convenables. L'utilisation de vis à gypse n'est pas acceptable. Les panneaux doivent être cloués ou vissés à tous les 4 à 6 po à l'intérieur du panneau et à tous les 2 à 4 po sur le pourtour. Fixez les panneaux directement aux solives

**BÉTON :** Toujours vérifier, à l'aide d'un testeur d'humidité pour béton, que le taux d'humidité ne dépasse pas 4%. Si le taux est plus élevé, un test au chlorure de calcium devra être effectué. Ce test doit ne doit pas excéder 3lbs/1000 p<sup>2</sup> par 24 heures. Si l'humidité excède cette dernière mesure mais qu'elle est inférieure à 7lbs/1000 p<sup>2</sup> par heure, il sera possible d'utiliser une membrane imperméable approuvée pour recouvrir le béton. Il ne faut dans aucun cas installer votre plancher si le taux d'humidité du béton dépasse 7lbs/1000 p<sup>2</sup>. Vous pouvez aussi procéder à un test, en collant une toile de plastique par-dessus le béton pendant 48 heures pour pouvoir vérifier si le béton changera de couleur ou si de la condensation apparaîtra.

Toutre trace de scellant à béton doit être enlevée à l'aide d'une ponceuse. Pour vérifier si le béton est recouvert d'un scellant, laissez tomber une goutte d'eau dessus; si la goutte est absorbée par le béton, c'est qu'il n'y a pas de scellant. Une période de séchage minimale de 60 jours doit être prévue pour toute nouvelle surface de béton.

**SOUS-PLANCHER À COPEAUX ORIENTÉS (OSB) :** Les panneaux doivent être installés à seulement 90 degrés par rapport aux solives. Avec un testeur d'humidité, assurez-vous que le taux d'humidité du contreplaqué ne dépasse pas 11% et que celui entre le sous plancher et le plancher d'ingénierie de dépasse pas 2%. Le grade extérieur de 3/7 po ou de 23/32 po est aussi accepté.

**CARREUX SOUPLÉS :** Il ne faut pas enlever les carreaux de ce genre, car cela pourrait créer un plancher inégal.

**SYSTÈME DE CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT (CHAUFFAGE RADIANT) :** Assurez-vous que des tests de chauffage et de fuites ont été effectués et que le système a été mis en fonction et éteint à plusieurs reprises pendant quelques semaines avant de faire l'installation de votre plancher d'ingénierie. Avant de procéder à l'installation, vous devez vous assurer que le système de chauffage soit éteint et qu'il ait atteint la température de la pièce. Portez attention aux conduits de votre système; s'ils sont à découvert, il faudra les recouvrir avec un contreplaqué de 3/8 po afin de permettre à la chaleur de se diffuser plus uniformément. Une fois

l'installation terminée, vous pouvez augmenter graduellement la température du système de chauffage à raison de 3°F (5.4°F) par jour. La température de votre système de chauffage ne devrait jamais dépasser 30°C.

**Préparation et correction du sous-plancher**

**État structurel :** Le sous-plancher doit être solidement fixé aux solives avec des vis à plancher afin de prévenir le mouvement des panneaux de contreplaqué qui pourrait entraîner des craquements.

**Nivellement :**

La surface doit être de niveau, elle ne doit pas présenter une dénivellation de plus de 3/16" sur une distance de 6' ou de 1/4" sur une distance de 10'. Dans le cas du béton, vous pouvez corriger les irrégularités de la surface avec une ponceuse ou un niveau à plancher. Avec ce dernier, il faut lui permettre de sécher complètement avant d'installer le plancher. Pour le contreplaqué, vous pouvez corriger les irrégularités de la surface avec un papier sablé 20.

**Taux d'humidité et propreté :** Le taux d'humidité doit se situer dans les limites recommandées plus haut. La surface doit être propre, elle doit être débarrassée de débris, d'agrafes, d'adhésifs et de clous apparents.

Nous vous recommandons d'installer une membrane d'une épaisseur maximum de 1/8" (3 mm) et d'une compression maximale de 20%. Vous devez aussi installer une pellicule pare-vapeur d'une épaisseur minimum de 0.6mm et chevaucher les rangées de 20cm (8") avant d'appliquer un ruban adhésif de qualité supérieure. Faites monter le coupe-vapeur le long des murs, sous les moulures décoratives. La membrane et le coupe-vapeur doivent être installés sur la surface complète du substrat afin d'éviter toute déformation du plancher pouvant être causée par l'humidité excessive du sous-plancher.

**CONSEILS ET MÉTHODE DE TRAVAIL SUGGÉRÉE**

**Méthode de travail suggérée**

- Les planches doivent être installées perpendiculairement (90°) à un angle de 45° par rapport aux solives.
- L'aspirateur doit être passé régulièrement pendant l'installation pour éliminer le brin de saleté.
- Utilisez toujours un bloc à frapper, ne jamais utiliser un marteau ou une masse directement sur les lamelles.
- Ne déposez jamais vos outils de travail directement sur le plancher de bois cela pourrait endommager les lamelles de bois.
- Pour assurer l'uniformité de votre plancher, faites une sélection de planches à partir d'au moins 3 boîtes à la fois.

**JOINT D'EXPANSION**

Le joint d'expansion permettra au bois de bien réagir aux variations d'humidité. Ces joints seront camouflés par les plinthes et les quarts-de-rond qui seront fixés aux murs à la fin de l'installation. Il sera bien important de ne pas fixer les plinthes ou moulures aux lamelles mais bien aux murs. Si vos plinthes n'ont pas la dimension exacte pour camoufler le joint d'expansion, il vous sera alors possible d'enlever une bande de gypse de l'épaisseur de vos lamelles dans le bas du mur pour pouvoir permettre au plancher de prendre son expansion sous le mur.

Espace d'expansion requis	Largeur maximale de la pièce	Longueur maximale de la pièce
½ po (13 mm)	Jusqu'à 26 pieds (8 mètres)	Jusqu'à 52 pieds (16 mètres)
¾ po (19 mm)	De 26 à 40 pieds (de 7 à 12 mètres)	De 52 à 80 pieds (de 14 à 24 mètres)

**INSTALLATION**



**Étape 1 – Tracez la ligne de départ**

Parallèle au mur et à une distance du mur, qui est établie en tenant compte de la largeur de lamelle choisie et en ajoutant votre joint d'expansion, tracez une ligne guide à l'aide du cordeau (Chalk line). Pour créer le joint d'expansion, servez-vous de blocs d'espacement ou de cales entre vos lamelles de plancher et le mur.

**Étape 2 – Installation des planches**

Note importante : Assurez-vous de commencer droit et d'équerre. Faites la sélection de vos lamelles, celles qui ont des imperfections devront être coupées alors que celles qui ont des variations de couleurs trop évidentes pourront être réalignées.

Installez la membrane recommandée sur toute la surface à couvrir en prenant soin de l'installer dans les sens contraire des lamelles. Faites l'installation de la première lamelle le long de la ligne de départ, le coté de la rainure (femelle) vers vous. Placez la deuxième lamelle dans la collant bien sur le bout étroit de la première planche et en s'assurant de garder votre joint d'expansion entre la planche et le mur. Rabotez la planche dans un seul mouvement.

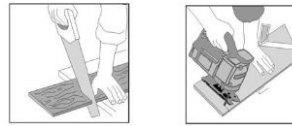


La dernière planche d'une rangée devra être coupée, le morceau restant servira à débiter la rangée suivante pour minimiser les pertes. Prévoyez que le bout restant soit de 6" plus long ou plus court que la lamelle utilisée dans la première rangée. Le décalage des joints transversaux d'une rangée à l'autre doit être d'au moins 6". Assurez-vous aussi de laisser votre joint d'expansion lors de l'installation de la première et de la dernière planche d'une rangée. Lorsque vous coupez vos planches avec une scie sauteuse, mettez le bois lock vers le bas, et lorsque vous les coupez avec une égoïne mettez le bois lock vers le haut.



Pour l'installation des rangées subséquentes, suivez les mêmes étapes effectuées précédemment.

Les dernières rangées devront être installées de la même manière que les premières rangées en raison de la proximité du mur. Vous devrez peut-être déloger les lamelles qui longent le mur pour laisser le joint d'expansion. À la dernière rangée, assurez-vous de sélectionner des lamelles qui se marient bien aux moulures pour éviter les différences de tons. Portez une attention particulière aux languettes fissurées ou cassées car elles peuvent causer des craquements.



**Étape 3 – Installation des moulures**

Il est possible que vous ayez à installer des moulures telles que le nez de palier, la moulure en T, le quart-de-rond et le réduit. Elles sont disponibles dans la même essence et couleur que votre plancher donc vous pouvez commander ces moulures directement de votre détaillant en même temps que votre bois. Pré-percez vos moulures pour éviter de les fissurer lorsqu'elles seront clouées. Fixez les moulures aux murs et non à la lamelle, cela permettra le mouvement naturel du plancher.

**Étape 4 – Entretien**

**Entretien plancher préhüllé**  
 Passez l'aspirateur sur le plancher et nettoyez-le à l'aide de notre nettoyant à planchers vernis. Il est recommandé de conserver des planches de bois pour vous permettre de faire des réparations. Si vous avez de tous petits défauts sur votre plancher dus aux trous laissés par les clous, utilisez votre crayon de teinture et de vernis Parquets Alexandra.

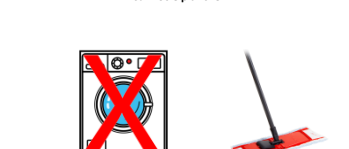
**Entretien plancher préhüllé**  
 Passez l'aspirateur sur le plancher et nettoyez-le à l'aide du savon pour bois Intemporel. Si vous avez un surplus de bois, conservez-le afin de vous permettre de faire des réparations. Si votre plancher comporte de petits défauts, tel que des trous laissés par les clous, utilisez l'ensemble de réparation Parquets Alexandra, en essuyant le surplus.

ENTRETIEN RÉGULIER	
Balai, aspirateur ou vadrouille humide.	Au besoin pour enlever les poussières et la saleté légère.
Savon pour bois	Ajouter 1 bouchon (10ml) par 1 litre d'eau tiède. Nettoyer avec une vadrouille bien essorée. Ne pas rincer. Laisser sécher 30 minutes. Fréquence: Idéalement à tous les lavages
Revitalisant (vaporisateur)	Vaporiser sur le plancher. Appliquer dans le sens des lamelles avec une vadrouille bien essorée. Laisser sécher 30 minutes. Contient des sels naturels solubles dans l'eau. Fréquence: Idéalement à tous les quatre lavages.

Pour l'entretien régulier des planchers préhüllés, référez-vous au feuillet d'entretien Intemporel sur notre site web au [www.parquetsalexandra.com](http://www.parquetsalexandra.com)



Parquets Alexandra recommande d'utiliser une vadrouille à cheveux d'anges pour l'entretien des planchers de bois franc. Essayer d'éviter les autres types de vadrouille, tel la vadrouille H2O, qui ouvre les pores du bois et fait rentrer l'eau dans votre plancher. De plus, la vadrouille dont «houpette» se lave à la machine devrait à tout prix être lavée à l'eau seulement. Ne JAMAIS les laver avec du détergent et de l'assouplisseur. Cela laisse un corps gras sur votre plancher.



ATTENTION !  
 Ne jamais nettoyer un plancher de bois lock à grande eau.

